

PROCÈS VERBAL DE CONSEIL
MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le jeudi 18 septembre à 20 h 30, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Francis COSNET, Le Maire.

Présents : Francis COSNET, Mickaël BONTEMPS, David BOURGOIN, Karine LEBLÉ, Laurence LECORNUÉ, Michel LOPEZ, Benjamin NOIR

Excusés : Marie-Christine ANNE donne procuration à Laurence LECORNUÉ ; Jonathan LEROUX donne procuration à David BOURGOIN

Absent : Ludovic TESSIER

Secrétaire de séance : Karine LEBLÉ

Le quorum est atteint, Monsieur Francis COSNET ouvre la séance du Conseil Municipal 20 h 37.

Le procès-verbal de la dernière séance est accepté à l'unanimité des membres présents.

DIA B 856

Une déclaration d'intention d'aliéner est parvenue en mairie pour la parcelle B 856 située en zone urbaine du PLU (4 rue des Tisserands) dans le cadre de la vente FISSON / DESCHAMPS.



Après délibération, le Conseil Municipal décide de ne pas préempter la parcelle B 856 à l'unanimité.

PROPOSITION D'UN CONTRAT COLLECTIF EN MATIÈRE DE SANTÉ PAR LE CDG 72

Le CDG 72 proposera un contrat collectif en matière de santé à compter du 01/07/2027. L'adhésion des agents sera facultative et la participation minimale des employeurs sera identique à celle d'aujourd'hui applicable en matière de contrats labellisés en matière de santé, soit 15 €/agent/mois. Afin de pouvoir déterminer le ou les paniers de soins et de préparer le lancement du marché, il vous est demandé d'adresser au CDG 72 avant le 31/10/2025 votre intention de rejoindre le projet de consultation relative à la santé : cette déclaration ne vous engage pas, une délibération d'adhésion devra être adoptée au regard des propositions assurantielles qui seront transmises à l'issue de la consultation ; et le fichier de données sociales.

Après délibération, le Conseil Municipal se prononce favorable à la consultation à l'unanimité.

MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE L'AGENT TECHNIQUE

Depuis le 01/09/2025, l'agent technique recruté sur un CDD de 3 ans effectue 14h/semaine. Il a demandé à ce que son temps de travail soit augmenté de 4 heures supplémentaires, pour atteindre 18h/semaine.

Une saisine doit être déposée auprès du CST du CDG 72 accompagnée de l'accord de l'agent pour obtenir son avis. En cas d'avis favorable, une délibération sera nécessaire pour créer le poste avec le nouveau temps de travail, la vacance d'emploi devra être publiée sans offre d'emploi et un avenant au CDD officialisera la modification horaire.

PLUi

Un second arrêt du PLUi a été voté lors de la séance du conseil communautaire du 10/09/2025.

Le conseil municipal a 3 mois pour se prononcer.

SITUATIONS BUDGÉTAIRES COMMUNE ET ASSAINISSEMENT

Présentation des situations budgétaires des 2 budgets arrêtées au 18/09/2025.

QUESTIONS DIVERSES

- ↳ Devis peinture : portillons/menuiseries SDF/cage d'escalier/fenêtres/portes-fenêtres/placo cage d'escalier/décapage des tags (8m2)/panneau d'affichage/porte métal WC = 3810€ TTC
- ↳ Repas du 11 novembre : voir avec Alain GUILLERET ses disponibilités, 25€/repas.
- ↳ Défibrillateur: fin d'approvisionnement en électrodes et charge-PAK pour les modèles LIFEPAK CR. Voir à budgétiser un nouveau modèle sur le budget 2026.

↳ Congrès des Maires et Adjointes de la Sarthe le 18 octobre 2025 au Parc des Expositions du Mans

↳ Nettoyage broussailles parcelle Grande Motte
Broyage végétation sans gros arbres , 2 passages = 1870.80 € TTC

↳ Nettoyage broussailles parcelle Grande Motte
Broyage végétation sans gros arbres, en février = 1500 € TTC

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Francis COSNET clôt la séance du Conseil Municipal à 22h16.